

Extrait du Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry

<http://cucm.lautre.net/nos-elus/conseil-municipal/machines-a-voter/article/apres-la-premiere-experience-de-s>

# **Après la première expérience des machines à voter**

- Nos élus
- Conseil municipal
- Machines à Voter

Date de mise en ligne : mardi 1er mai 2007

---

**Copyright © Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - Tous droits réservés**

---

**La première expérience des machines à voter à Châtenay-Malabry dimanche dernier, a confirmé les craintes que nous avons exposées à plusieurs reprises, en particulier lors d'une question orale en Conseil Municipal et d'une tribune dans le journal municipal de ce mois.**

Châtenay, le 26 avril 2007

Monsieur le Maire,

**La première expérience des machines à voter à Châtenay-Malabry dimanche dernier, a confirmé les craintes que nous avons exposées à plusieurs reprises, en particulier lors d'une question orale en Conseil Municipal et d'une tribune dans le journal municipal de ce mois.**

Nous vous avons alerté sur les possibilités d'erreur et de fraude émises par des personnes informées notamment des informaticiens, et questionné sur les procédures de contrôle adoptées. Vous nous aviez à chaque fois répondu que tout était validé, comme vous l'avez également écrit dans le journal municipal, alors qu'à une semaine des élections, la presse titrait que les « machines Nedap de France-Election » avaient reçu leur agrément seulement le 14 avril ! Nous sommes surpris, pour le moins, du manque de sérieux à Châtenay dans la mise en place de machines encore non agréées à une semaine du scrutin.

Mais la confirmation de dimanche dernier est le risque que ces machines font peser sur la démocratie. D'une part elles dépossèdent le citoyen de tout contrôle sur les élections - sans recomptage possible lors d'un écart entre le cahier d'émargement et le compteur de la machine- sans audit possible des logiciels de la machine, propriété exclusive du fabricant, les assesseurs ne pouvant pas attester de la sincérité du vote- ... ces éléments seraient suffisants pour annuler le vote d'un bureau en cas d'incident.

D'autre part, ces machines ont induit un temps d'attente dans les bureaux de la ville allant jusqu'à 1 heure 30 à 2 heures. Car il faut compter 1 minute en moyenne par votant, c'est à dire, pour des bureaux de vote accueillant plus de 1300 inscrits, plus des 12 heures pleines d'ouverture des bureaux ! Ce n'est pas la plus grande participation des votants qu'il faut accuser -mais plutôt s'en réjouir !- car 10% de votants en plus ne peut pas provoquer 6 à 10 fois plus de temps d'attente !

Elles mettent également à mal le code électoral, de nombreuses personnes étant aidées par une deuxième personne devant la machine, un membre de la famille ou présente dans le bureau de vote, alors que le code électoral précise bien que seul le votant doit être présent dans l'isoloir. Et comme la machine sert à la fois d'isoloir et d'urne.. C'est aussi ce point qui pose problème face au code électoral qui impose aussi la présence dans chaque bureau de vote, d'un isoloir pour 300 électeurs inscrits et d'une seule urne. Or comme la machine est considérée comme une urne, il y en a qu'une par bureau de vote... c'est bien ce qu'ont découvert, surpris et agacés par l'attente, les électeurs châtenaisiens dimanche dernier.

A l'écoute des commentaires dans les files d'attente, nous craignons qu'un des effets pervers de ces machines soit que les électeurs renoncent à voter lors des prochains scrutins.

C'est pourquoi nous vous demandons au nom des valeurs démocratiques, et ainsi que l'on fait avec sagesse depuis le 20 avril les maires d'Amiens, de Saint-Malo, de Iles et du Perreux-sur-Marne, de renoncer à utiliser les machines à

## Après la première expérience des machines à voter

---

voter et de revenir au vote traditionnel avec des bulletins papier, définitivement et dès le second tour des élections présidentielles le 6 mai prochain.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Geneviève Colomer** *Présidente du groupe des conseillers municipaux de l'association « Citoyens Unis »*

**Daniel Rechaussat** *Président de l'association « Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry »*

---

Vous pouvez signer la pétition pour le maintien du vote papier sur le site [Ordinateurs-de-vote.org](http://Ordinateurs-de-vote.org)

---